
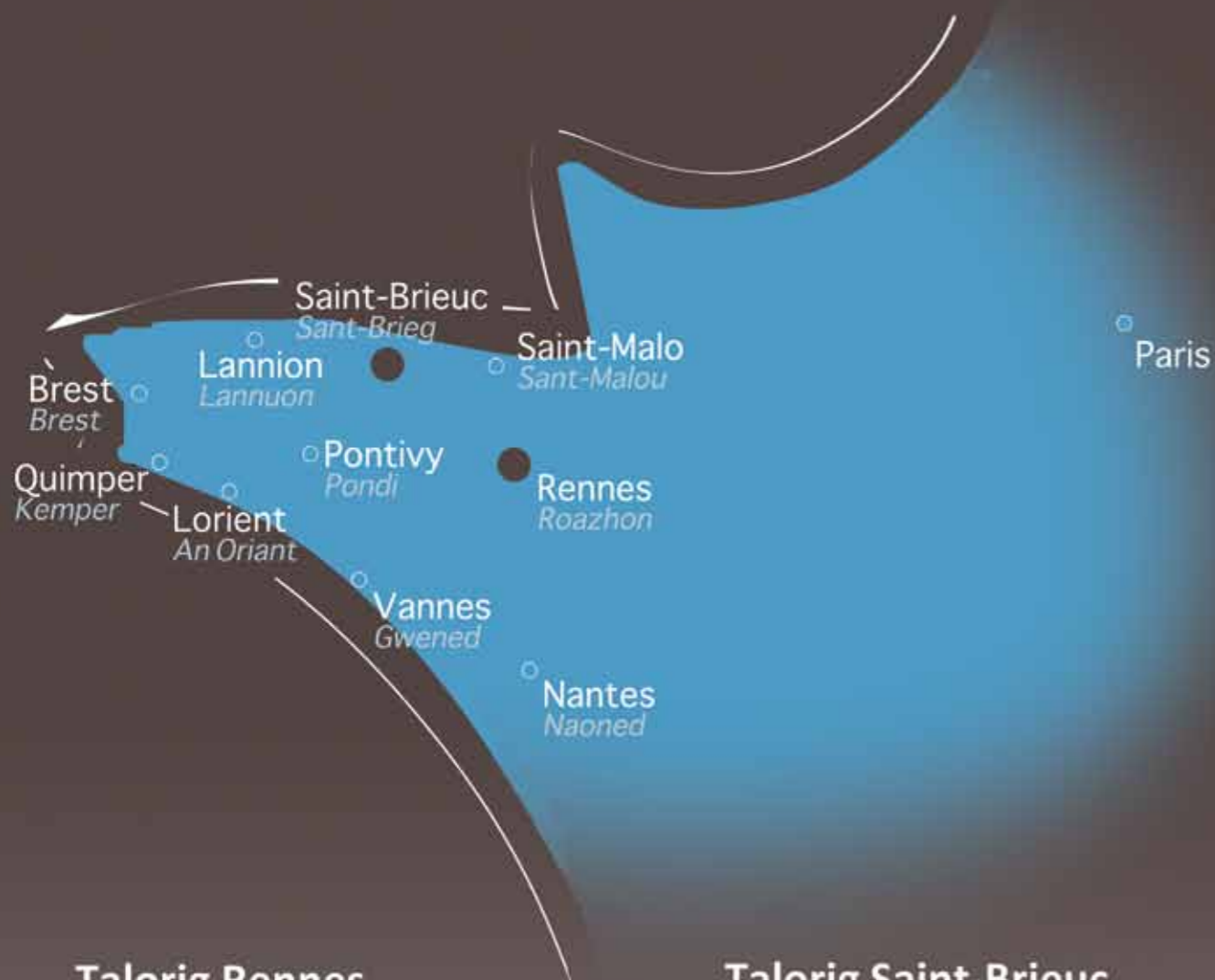


Nous vous rencontrons à proximité de chez vous 



Talorig Rennes
6 bis, avenue Louis Barthou
35000 RENNES
Tél : 02 99 05 25 34
Fax : 02 96 76 88 12

Talorig Saint-Brieuc
2, rue de la Croix Lormel
22190 PLERIN
Tél : 02 96 74 59 47
Fax : 02 96 76 88 12

TALORIG

Le portage salarial de proximité



Consultants, formateurs,
experts, spécialistes...

Un statut simple pour
lancer et exercer votre
activité

contact@talorig.fr

www.talorig.fr

TALORIG 





Georges Delaunay
DIRECTEUR GENERAL

“ Votre projet,
c’est notre projet ... ”
“ ho mennad zo hon mennad ”

Talorig est une société de portage salarial comme les autres, ou presque...

“ Vous trouvez auprès de notre équipe un appui fondé par des valeurs de solidarité, de confiance et de transparence. Ancrés depuis longtemps en Bretagne, nous agissons dans de nombreux réseaux et participons activement au développement de l’emploi. Le choix de l’adhésion au SNEPS est une preuve de notre engagement vers un portage salarial éthique au service de nos salariés. Talorig est une société à votre service. Elle met ses moyens, ses réseaux, le temps de ses consultants à votre disposition et ce peut être décisif. Votre projet, c’est notre projet... ”

- ### Nos engagements
- Signataire de la Charte de déontologie du Syndicat National des Entreprises de Portage Salarial (SNEPS)
 - Versement du salaire au consultant sans attendre le paiement du client
 - Garantie d’une clause de propriété de votre clientèle
 - Souscription d’une garantie bancaire des salaires
 - Gestion administrative
 - Accompagnement personnalisé et formation

- Proximité**
Présence régionale et accompagnement personnalisé
- Indépendance**
Autonomie et accompagnement à la demande
- Sécurité**
Statut salarié et couverture sociale associée
- Transparence**
Relevé de compte mensuel détaillé
- Simplicité**
Externalisation de la fonction administrative

Un statut pour vos missions

Le portage salarial permet d’entreprendre tout en bénéficiant du **statut de salarié**, de son statut social protecteur et de services d’accompagnement.

Le portage salarial s’adresse aux **consultants** (conseil, audit auprès des entreprises), aux **formateurs**, aux **spécialistes** d’un domaine, aux **experts**... C’est une **solution simple** pour **lancer et exercer une activité** vers les entreprises, dans le domaine des **prestations intellectuelles**.

Que vous soyez consultant **expérimenté**, en situation actuelle de **salarié**, **jeune diplômé**, ou **retraité**, ce statut vous permettra de réaliser des missions de longue durée ou ponctuelles, en confiant les tâches administratives à la société de portage.
Vous vous consacrez à votre métier.

Grâce à ces atouts, ce mode d’organisation du travail rencontre de plus en plus de succès et notamment depuis sa reconnaissance juridique en 2008.

Comment ça marche?

- 1 Vous recherchez votre mission et vous la négociez avec votre client.
- 2 Un contrat commercial de prestations est signé entre votre client et TALORIG puis un contrat de travail est signé entre TALORIG et vous-même.
- 3 Vous réalisez votre mission.
- 4 Chaque fin de mois, ou à la fin de la mission, vous percevez le salaire en rapport avec le nombre de jours de travail du mois.

Domaines d'intervention

- Qualité
- Energie
- Environnement
- Ressources humaines
- Systèmes d'information
- Management & Organisation
- Développement commercial
- Marketing - Communication
- Télécom, Risques & Sécurité
- Supply Chain Management
- Autres domaines (nous consulter)

